

## Recommandation du Groupe de Travail Qualité

# Le retraitement des dispositifs médicaux ophtalmologiques (3<sup>ème</sup> Partie)

### → LES SCHEMAS DE PROCEDE

peuvent servir de guide pour l'élaboration des modes opératoires normalisés.

→ **AVANT L'ACHAT** de nouveaux dispositifs médicaux, la faisabilité du traitement doit être évaluée ; il faut également évaluer l'opportunité économique et écologique de l'ensemble du procédé.

### I Schémas de procédé

Le groupe des auteurs engagés dans la compilation de la Directive «Normalisation du lavage et de la désinfection chimiques manuels» ont élaboré des → **SCHEMAS DE PROCEDE** décrivant de façon détaillée les diverses étapes du retraitement des dispositifs médicaux (DM), creux ou non (Fig. 1 et 2). Ces schémas peuvent servir à orienter l'élaboration de modes opératoires normalisés explicites pour les différents instruments. Veuillez vous reporter aux recommandations Nos 66 et 67 du Groupe de Travail pour l'utilisation des ultrasons dans le retraitement.

Il est indispensable que le personnel suive une formation continue, qui sera dûment documentée. Les activités du service central feront également l'objet d'une documentation ad hoc.

### I L'acquisition de nouveaux dispositifs médicaux

Lors de → **L'ACHAT** de nouveaux dispositifs médicaux, il faut s'assurer que ceux-ci toléreront le lavage automatisé utilisant un agent alcalin ainsi que la désinfection thermique. Par ailleurs, les instruments devraient être capables de résister à la désinfection à la vapeur.

Avant de prendre une décision quelconque concernant le retraitement, hormis une revue critique de faisabilité, il faut également déterminer si l'ensemble du processus se justifie du double point de vue économique et écologique. Il est recommandé de réfléchir au retraitement d'un dispositif médical avant son achat, et d'impliquer les utilisateurs et les personnes responsables de la stérilisation dans la décision d'achat [4]. Les dispositifs à usage unique peuvent s'avérer une meilleure option.

### I Références bibliographiques

- 1 Empfehlung von RKI und BfArM: Anforderungen an die Hygiene bei der Aufbereitung von Medizinprodukten. BGBl 44 (2001): 1115–1126.
- 2 Guideline Compiled by the DGKH, DGSV and AKI for Validation and Routine Monitoring of Automated Cleaning and Disinfection Processes for Heat-Resistant Medical Devices as Well as Advice on Selecting Washer-Disinfectors. Zentr Steril 2007; Suppl. 2.
- 3 U. Roider, W. Michels: Ausmaß der Proteinkontamination bei ophthalmologischen Instrumenten nach Eingriffen; aseptica 01, 2008: 8–9.
- 4 Empfehlung von RKI und BfArM: Anforderungen an die Hygiene bei der Aufbereitung von Medizinprodukten. BGBl 44 (2001): 1116.

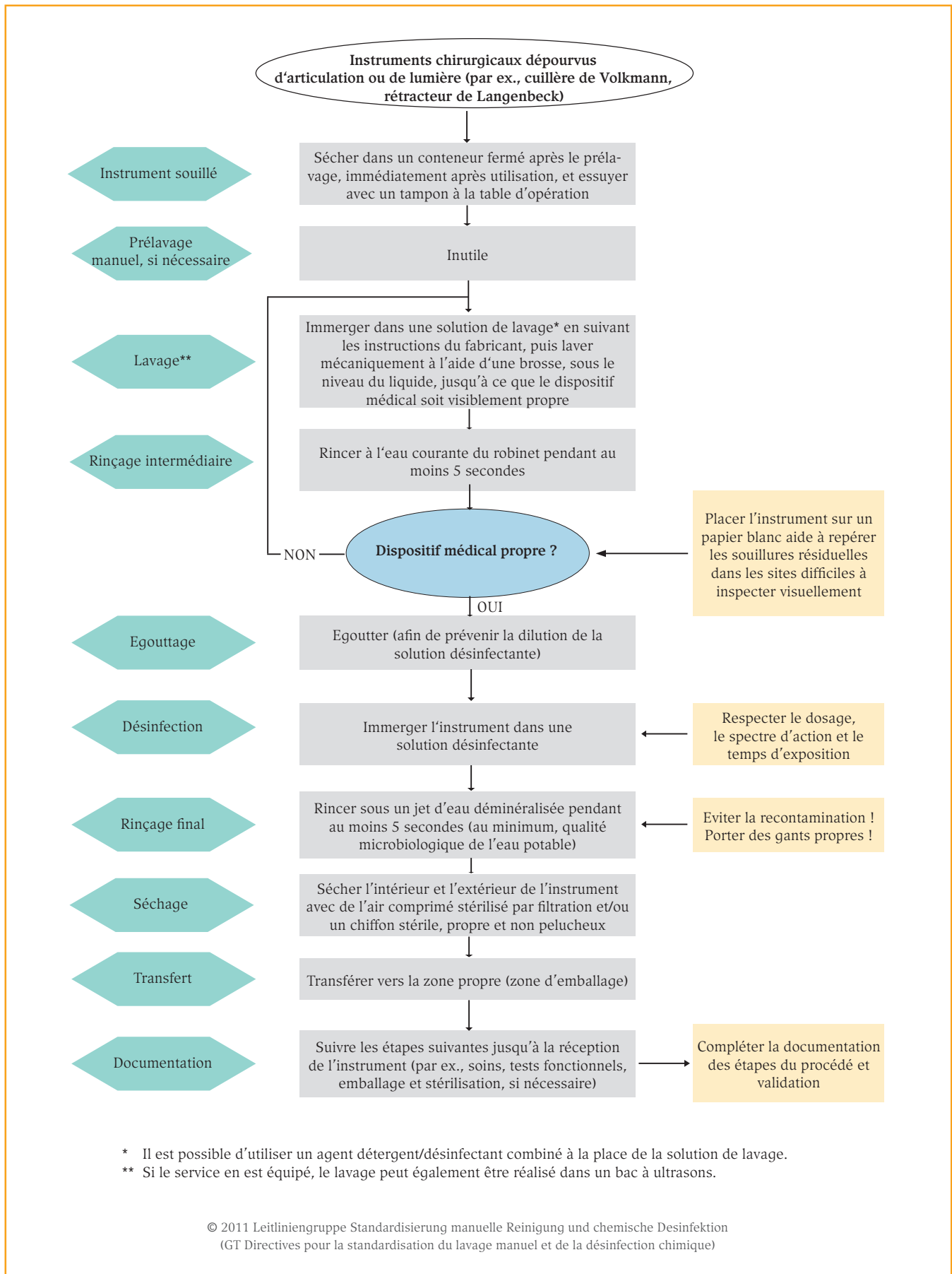


Fig. 1: Schéma de procédé : Instruments chirurgicaux sans articulation ni lumière

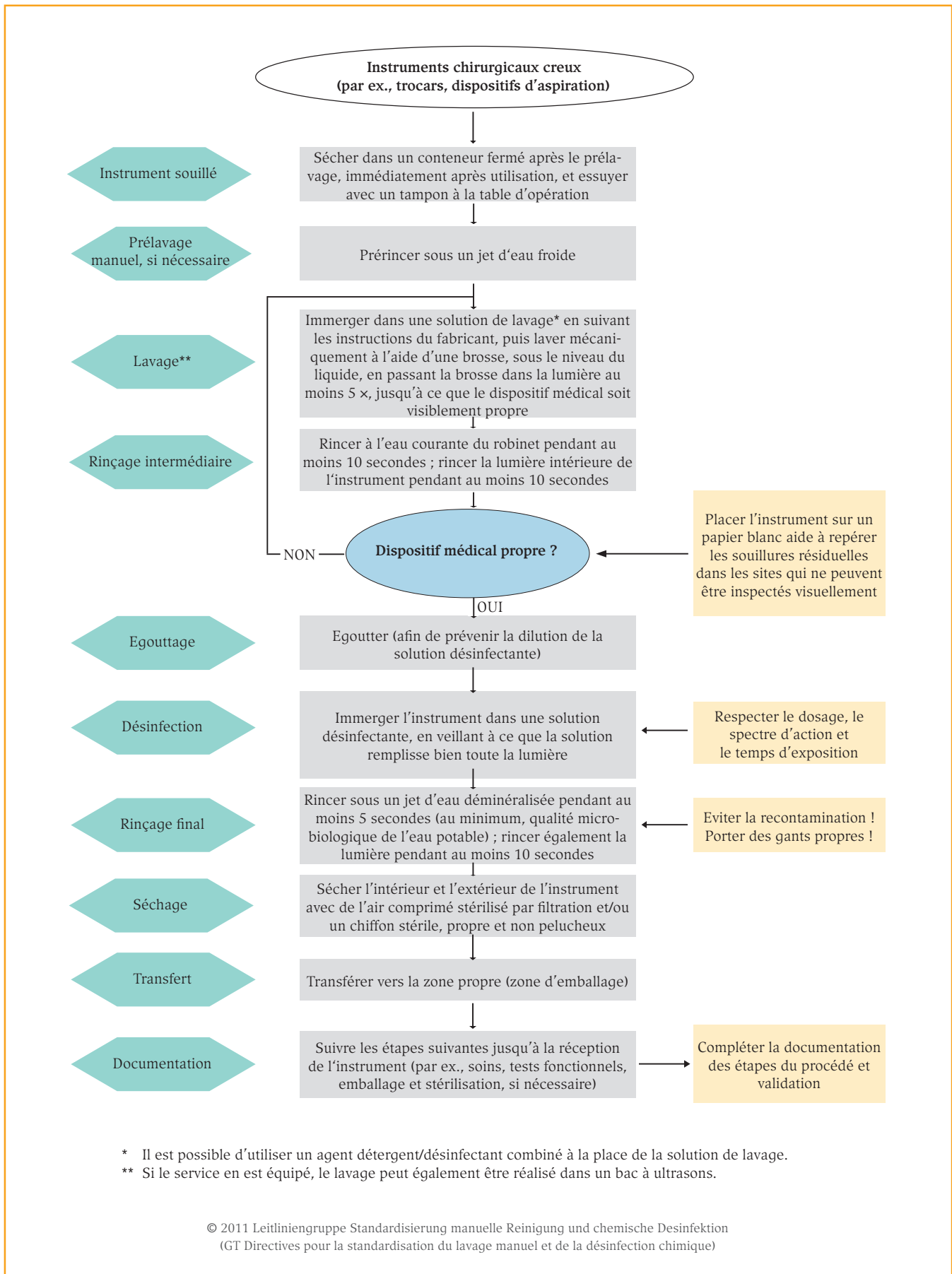


Fig. 2: Schéma de procédé : Instruments chirurgicaux creux